

Articles



Catherine Hohl-Chirazi, Docteure en droit, Avocate

Mesures de substitution et conditions de détention dignes: les obligations positives du juge de la détention

Sommaire:

- I. Le juge de la détention garant des droits fondamentaux
- II. L'obligation positive d'ordonner et de mettre en œuvre les mesures de substitution
- III. L'obligation positive de garantir des conditions de détention dignes
- IV. Conclusion

I. Le juge de la détention garant des droits fondamentaux

Le juge chargé de statuer sur la détention avant jugement (provisoire ou pour des motifs de sûreté) (ci-après: le juge de la détention) est un juge constitutionnel au sein de la procédure pénale.¹ Lorsque [l'art. 197 CPP](#)² fixe les conditions de principe de toutes mesures de contrainte, il ne rappelle en effet rien d'autre que les...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

[S'abonner ↔](#)[Acheter ↔](#)[Login](#)